



Dimanches 22 et 29 octobre 2023

29^{ème} et 30^{ème} dimanches dans l'année A

N°8

Du 21 octobre au 5 novembre :
Période de vacances scolaires

Dimanche 22, 29 octobre

Messe (samedi 18h30) , 9h, 11h et 19h

Dimanche 5 novembre

Messe (samedi 18h30) , 9h, 10h30, 11 et 19h

Ces mêmes dimanches,
adoration de 17h30 à 18h40

Pas de Vêpres chantées

Lundi messe à 19h

Du mardi au vendredi

Messe à 12h et 19h

Samedi

Messe à 12h

Accueil par un prêtre
du mardi au samedi, de 17h30 à 18h30

Célébrez la Toussaint

Mardi 31 octobre :

19h messe anticipée

Mercredi 1^{er} novembre :

9h, 11h et 19h messe

Commémoration de tous les fidèles défunts

Jeudi 2 novembre

12h et 19h : messe

Dimanche 12 novembre

11h : messe pour les défunts de la paroisse de
l'année écoulée

Horaires semaines du
15 octobre au 5 novembre 2023

Dimanche 22 octobre

1^{ère} lecture : Is 45,1.4-6

2^{ème} lecture : 1 Th 1,1-5b

Dimanche 29 octobre

1^{ère} lecture : Ex 22,20-26

2^{ème} lecture : 1 Th 1, 5c-10

29^{ème} dimanche dans l'année A

Ps 95, 1.3-5.7-10

Évangile : Mt 22,15-21

30^{ème} dimanche dans l'année A

Ps 17,2-4.20.47.51

Évangile : Mt 34-40

Messes et offices de ces deux semaines

Dimanche : sam. 18h30, dim. 9h, 11h et 19h

Messes en semaine :

Lundi : 19h

Mardi à vendredi : 12h et 19h

Samedi : 12h

Confessions et accueil par un prêtre cette semaine

Mardi à samedi de 17h30 à 18h30

Accueil laïc cette semaine

Lundi au vendredi de 16h à 18h30

Adoration cette semaine

Dimanche de 17h30 à 18h40

Chapelet (chapelle de la Vierge)

Le mois du Rosaire

Du lundi au jeudi à 18h15 et le samedi à 11h15

Baptême

Léonie GESTAT est entrée dans l'Église par le baptême

Obsèques

Le Seigneur a rappelé à Lui :

Frédéric VAN GAVER (16 octobre)

Agnès de BRIAUMONT (18 octobre)

Philippe COR (20 octobre)

Cette semaine

Samedi 28 saint Simon et saint Jude, Apôtres

Mercredi 1^{er} Toussaint

Jeudi 2 Commémoration de tous les fidèles défunts

Vendredi 3 saint Marcel, évêque de Paris + vers 430

Samedi 4 saint Charles Borromée

L'ancien et le neuf

Jésus répond clairement au docteur de la Loi. Il bénit la synthèse de la Loi d'Israël... et la relativise.

En effet, « Tu aimeras le Seigneur » et « Tu aimeras ton prochain » résumant toute la Loi et les Prophètes, mais ne résumant que la Loi et les Prophètes.

L'événement pascal est proche, qui va nous affranchir de la Loi et nous faire vivre dans l'Esprit.

Ces deux commandements de la Loi ne seront pas abolis, mais accomplis. Comme le précise Jean le grand commandement « nouveau », et pourtant « ancien », est celui-ci : « nous aimer les uns les autres comme Jésus nous a aimés », et le second en est la source : « croire que Jésus est le Fils de Dieu »

Quelle révélation ! Un amour n'est pleinement accompli que s'il est don de soi réciproque.

Autrefois le commandement d'amour était à sens unique. Pédagogie divine. Nous révélant cela, Jésus révèle qui est Dieu Trinité : Don réciproque du Père et du Fils, l'Esprit Saint, et Don de ce Don, qui est aussi l'Esprit Saint. L'Esprit Saint est l'âme de l'Église. Accueillir avec foi cette révélation, en avoir l'intelligence et pouvoir la mettre en œuvre. C'est la grâce du baptême.

Ainsi, nous sommes en mesure d'affirmer ceci :

Seul celui qui, humblement, s'est laissé aimer d'un amour transformant, est capable aussi d'aimer en vérité. C'est vrai dans la relation avec Dieu, dans la relation conjugale, dans la relation d'amitié. C'est vrai aussi dans la relation pasteur-peuple. C'est le cœur de la synodalité, de l'ecclésiologie de communion.

On peut conclure ainsi :

La sainteté consiste à se laisser aimer par Dieu, puis l'aimer en retour, pour se laisser aimer et aimer les autres.

Seule la sainteté est passionnante à vivre.

CALENDRIER DE LA PAROISSE CETTE SEMAINE

CETTE SEMAINE

Dimanche 22 : Journée mondiale pour les missions

Samedi 28 : Changement d'heure : n'oubliez pas de vous réveiller à 3h du matin pour mettre votre réveil à 2h.

Mardi 31 / Mercredi 1^{er} : Toussaint, voir les horaires page suivante

INFORMATIONS PAROISSIALES

Sortie paroissiale

Vous avez raté la Sortie Paroissiale de dimanche dernier (15 octobre) quel dommage !

Une belle journée d'automne ensoleillée mais surtout une joyeuse rencontre entre paroissiens. Merci à l'équipe de préparation et aux groupes scouts présents : jeux... pique-nique, rencontre-messe dominicale... Oui, vraiment quel dommage si vous n'étiez pas avec nous !!!

Nomination

Mardi 17 octobre, le pape a nommé Mgr Emmanuel TOIS, évêque auxiliaire de Paris. Prêtre de Paris bien connu dans le 15^{ème} puisqu'il était vicaire général en charge de nos paroisses. Désormais, le vicaire général pour notre arrondissement est Mgr Michel GUEGUEN. Mgr TOIS recevra l'ordination épiscopale le 17 novembre prochain en l'église St Sulpice. Nous l'assurons de notre prière pour sa nouvelle mission.

Tennis pour les paroissiens

Il reste des créneaux disponibles à la réservation pour le tennis qui se situe au-dessus de la chapelle. Et bien sûr nous les réservons aux paroissiens.

Contact et informations : Erwan Ferraton
resatennis@saintleon.com

Chaîne de Bien-Veillance

Avec les jours qui diminuent, la solitude commence à vous peser ? La Chaîne de la Bien-Veillance vous permet d'échanger librement, amicalement et de nouer, en toute confiance, un contact grâce à un « ange gardien ». Les bénéficiaires en parlent de façon élogieuse de ce service qui a transformé le quotidien « *Un grand réconfort moral, une aide précieuse quand on est seul* ». Contact : 06 07 35 78 79 ou theresefrançoise.foubert@yahoo.fr

Vestiaire saint Léon

Attention, les horaires changent. Le vestiaire est désormais ouvert les mercredis et samedis de 9h30 à 11h30, hors vacances scolaires. Contact : 06 82 41 28 34 ou saintleon@equipes-saint-vincent.com.

Préparation à la confirmation - Jeunes

La confirmation pour les enfants à partir de la 6^e aura lieu le dimanche 14 janvier 2024 au cours de la messe de 11h. La préparation débute à la rentrée des vacances scolaires à partir du jeudi 9 novembre de 19h à 20h. Renseignements et inscriptions auprès du père Emmanuel Wirth : jeunes.saintleon.com/page/246037-aumonerie ou par mail aumonerie@saintleon.com.

Foyer Don Bosco – Club-Loisirs

Le patronage recherche un étudiant ou jeune professionnel pour animer des séances de multisports pour les enfants le mercredi après-midi entre 15h et 17h30. Rens. : foyerdonbosco@saintleon.com.

Théâtre au profit des œuvres de jeunesse

Le dimanche 26 novembre à 15h au Théâtre de St Léon, la troupe Cour et Jardin jouera la pièce la Toile d'Araignée au profit des œuvres de jeunesse de la paroisse. Réservez dès maintenant vos places sur : www.compagniecouretjardin.com

C'est l'unique représentation à avoir lieu dans l'après-midi donc n'hésitez pas à venir en famille et nombreux !

Atelier vélo de l'AFC

Vous avez des questions, un vélo à réparer ? Cet atelier est pour vous et se déroulera le 28 octobre de 10h à 12h dans la cour de la Maison des Œuvres.

La feuille paroissiale de Saint Léon vous donne rendez-vous pour le dimanche 5 novembre.

DANS LE DIOCÈSE

Du 18 octobre au 16 décembre 2023, 14 œuvres issues des collections du Diocèse de Paris seront exposées dans la sacristie du Collège de Bernardins. Cette exposition est l'occasion de découvrir la variété des collections diocésaines et les récentes avancées scientifiques autour de ce corpus.

De 10h à 18h tous les jours sauf les dimanche et jours fériés.

Collège des Bernardins – Ancienne sacristie
20 rue de Poissy, Paris 5^{ème}

Offrande de Messe....

Le mois de Novembre est consacré à la prière pour les défunts. Occasion d'offrir une messe pour implorer « la Miséricorde de Dieu » envers eux. La messe peut aussi être offerte pour une cause, un vivant, une intention particulière.

À St Léon, à toutes les messes (semaine et dimanche), une intention peut être appliquée à la messe. Il est indispensable en donnant le prénom, de préciser si cette personne est défunte ou vivante. Une seule intention par messe. Lorsqu'il est proposé plusieurs prénoms, est employée la formule « aux intentions des défunts (ou vivants de la famille xxx) sans citer les prénoms.

Si la personne qui offre la messe veut assister à celle-ci, elle choisit date et heure. Le dimanche, l'Église demande au curé de célébrer la messe de 11h « pour le peuple » qui lui est confié.

Le sacrifice de l'Eucharistie est offert pour tous. **L'Église permet aux fidèles de s'associer plus étroitement à ce sacrifice de la messe par une intention particulière confiée au célébrant**, à qui l'on a toujours reconnu la possibilité de joindre cette intention particulière à l'intention générale.

La messe n'a pas de prix. Mais dès les origines, les fidèles ont voulu **participer à l'Eucharistie par des offrandes** en nature ou en espèces. Elles étaient destinées à **assurer les frais du culte, la subsistance des clergés, la vie de l'Église.** Cette démarche est à l'origine de la pratique des honoraires de messe, qui date du VIII^{ème} siècle et qui s'enracine dans l'Ancien Testament où le prêtre recevait une part des sacrifices faits à Dieu. Le prêtre doit toujours pouvoir vivre de l'autel. Le code de droit canonique légitime cette pratique et la réglemente. La vie matérielle de l'Église et de son clergé repose donc sur cette contribution volontaire des fidèles. On parle donc d'offrande. Mais là encore, il ne faut pas se tromper. C'est une offrande faite à la paroisse pour la subsistance de son clergé et ce n'est pas l'offrande accomplie à la messe car, dans l'Eucharistie, il n'y a pas d'autre offrande que celle du sacrifice du Christ à son Père auquel se joint l'offrande de toute l'Église : faisant ici mémoire de la mort et de la résurrection de ton Fils, nous t'offrons, Seigneur, le pain de la vie et la coupe du salut, et nous te rendons grâce car tu nous as choisis pour servir en ta présence (Prière Eucharistique II).

C'est auprès de l'accueil laïc ou de notre sacristain que vous pouvez retenir une messe.